

## La Basse-Normandie et ses échanges migratoires

## Plus de départs que d'arrivées



### REPÈRES

En cinq ans, la Basse-Normandie compte 2 680 départs de plus que d'arrivées dans ses échanges migratoires avec le reste de la France.

Les jeunes âgés de 20 à 24 ans sont deux fois plus nombreux à quitter la région qu'à s'y installer.

Les élèves et étudiants ayant quitté la Basse-Normandie ont plébiscité Paris et Rennes. La région voit également plus souvent partir qu'arriver les jeunes actifs ayant un emploi.

Âgés de 30 à 55 ans, leurs aînés qui occupent un emploi sont au contraire plus nombreux à s'installer en Basse-Normandie qu'à la quitter.

Vivre en Basse-Normandie est un choix qui plait aux seniors. La moitié des arrivants de 55 ans et plus habitaient auparavant l'Ile-de-France.

Les nouveaux résidents représentent un peu plus de 7 % de la population bas-normande. Sur la frange littorale, cette part atteint 10 %.

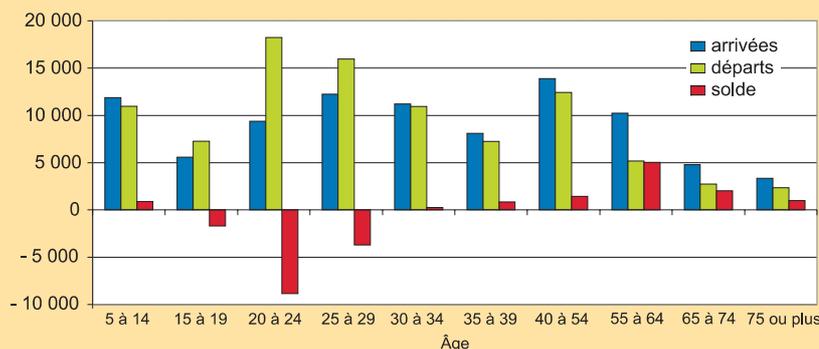
La campagne ornaise attire également : un habitant sur dix est un nouveau venu en Basse-Normandie.

Dans ses échanges avec la France métropolitaine et les régions d'Outre-mer, observés sur 5 années par le Recensement de la population de 2006 (voir encadré méthodologique), la Basse-Normandie enregistre légèrement plus de départs (93 300) que d'arrivées (90 620). Elle fait ainsi partie des régions qui, avec celles du nord-est de l'hexagone, affichent un solde migratoire interrégional négatif, ce qui contraste avec l'attractivité des régions de l'ouest et du sud de la métropole.

Plus d'un Bas-Normand sur quatre ayant changé de commune de résidence au cours des années 2004 à 2008 a quitté la région.

Vis-à-vis des régions limitrophes, la situation de la région n'a pas changé depuis les années quatre-vingt-dix. Les échanges avec l'Ile-de-France sont les plus intenses. Les mouvements entre les deux Normandies demeurent favorables à notre région. Les départs dominent toujours assez largement les

### Bilan migratoire sur cinq ans par classe d'âge en Basse-Normandie



Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation principale

échanges avec la Bretagne (le solde migratoire est de - 6 750 personnes) et les Pays de la Loire (- 5 450), quel que soit l'âge des migrants.

Ainsi, du fait d'une situation géographique à la charnière de deux espaces attractifs (Bassin Parisien et Grand Ouest), les principaux échanges migratoires de la Basse-Normandie se font avec les régions voisines, côté est avec l'Île-de-France et la Haute-Normandie, côté ouest avec la Bretagne, les Pays de la Loire, et dans une moindre mesure le Centre. Ces mouvements de relative proximité couvrent à eux seuls les trois-quarts des arrivées et les deux tiers des départs de la région.

Au-delà de ces horizons, le soleil attire les Bas-Normands. La région perd bon nombre d'habitants au profit des régions méridionales : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine.

## Vivre dans la région : le choix des plus âgés

En Basse-Normandie, le déséquilibre entre départs et arrivées concerne les jeunes, qu'ils soient en cours de cursus universitaire ou actifs. En cinq ans, la région a vu partir 41 450 jeunes âgés de 15 à 29 ans, n'en accueillant que 27 220 dans le même temps. L'excédent des départs touche particulièrement les 20-24 ans, deux fois plus nombreux à quitter le territoire qu'à s'y installer.

Passé 30 ans, la tendance s'inverse : les arrivées en Basse-Normandie équilibrent les départs entre 30 et 54 ans. Cet équilibre se répercute chez les



## ZOOM

### Forte mobilité des cadres

Les migrations entre régions résultent en partie de l'attractivité de leur marché du travail, puis de leur capacité à fixer les nouveaux habitants. Or, entre 1999 et 2006, le nombre d'installations de personnes actives en Basse-Normandie (50 700) est resté inférieur au nombre de départs (56 000). La région attire en revanche fortement les retraités.

Le solde des arrivées et des départs d'actifs est relativement faible : 0,8 % des actifs en 2006 seulement. Ce nombre masque en fait une plus forte mobilité dans certaines catégories sociales, en premier lieu, chez les cadres. C'est la catégorie sociale où la mobilité est la plus acceptée au cours d'une carrière professionnelle et où, du coup, la stabilité dans la résidence principale est la plus faible. Ainsi, en Basse-Normandie, pour cent cadres en 2006, 82 seulement y habitaient déjà cinq ans auparavant. Durant cette même période, 19 cadres ont quitté la région et 16 sont venus s'installer en Basse-Normandie. Le déficit migratoire est important surtout pour les cadres d'entreprise, le nombre de départs non compensés par des arrivées grimpant à 5 % de leur effectif de 2006. Au sein des cadres, les professions libérales constituent l'exception, puisqu'on dénombre, pour ce qui les concerne, plus d'arrivées que de départs.

Les professions intermédiaires sont dans une situation voisine de celle des cadres, les déséquilibres étant atténués. Seule la mobilité des techniciens est relativement forte et leurs départs, non remplacés par des arrivées, sont presque aussi nombreux que ceux des cadres d'entreprise, en proportion de l'effectif de chacune de ces deux catégories. Dans le secteur public et dans les professions de santé et d'éducation, les arrivées compensent presque les départs.

A l'inverse des emplois les plus qualifiés, les migrations d'ouvriers et d'agriculteurs sont faibles et pratiquement équilibrées. 95 % des ouvriers et 97 % des agriculteurs de 2006 habitaient déjà la Basse-Normandie cinq ans auparavant, le solde migratoire rapporté à la population étant négatif (- 0,5 %) pour les premiers et positif (+ 0,5 %) pour les seconds. Les employés bas-normands présentent à peu près le même profil migratoire que les ouvriers, les départs les plus nombreux, ainsi que les départs non compensés par des arrivées les plus nombreux, se situant chez les employés de commerce.

### Impact des migrations sur la population bas-normande

	Solde migratoire	En % de la population hors migrations
5 à 14 ans	+ 900	+ 0,5
15 à 19 ans	- 1 690	- 1,7
20 à 24 ans	- 8 840	- 9,5
25 à 29 ans	- 3 700	- 4,4
30 à 34 ans	+ 260	+ 0,3
35 à 39 ans	+ 860	+ 0,9
40 à 54 ans	+ 1 450	+ 0,5
55 à 64 ans	+ 5 040	+ 3,1
65 à 74 ans	+ 2 040	+ 1,5
75 ans ou plus	+ 1 000	+ 0,7
Ensemble	- 2 680	- 0,2

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation principale

5 à 14 ans, les enfants accompagnant souvent les adultes dans leurs déplacements. L'attractivité de la Basse-Normandie s'exprime en revanche de façon plus marquée chez les seniors.

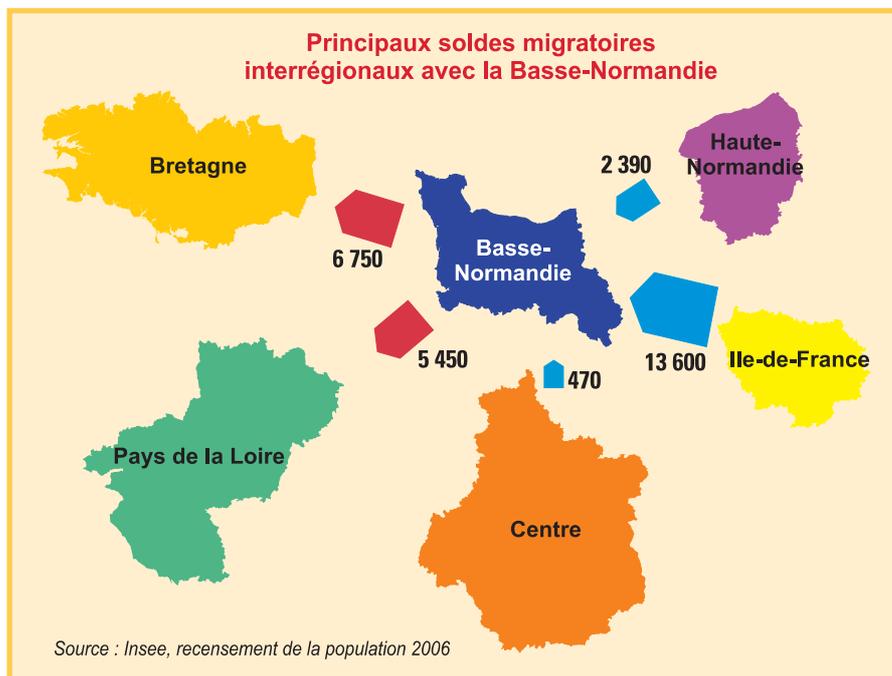
### Départs d'étudiants vers Paris et Rennes

Le solde des migrations d'élèves et d'étudiants est défavorable à la Basse-Normandie, les départs hors de la région dépassant les arrivées de 5 200 personnes. Ces migrations sont assez importantes si on les compare au volume des plus de 14 ans scolarisés en Basse-Normandie, le rapport entre les deux atteignant 5 %. Certes l'aire urbaine de Caen, capitale régionale

universitaire, garde son aura auprès de la grande majorité des étudiants de la région. Pour autant les aires urbaines de Paris et Rennes ont intéressé aussi des étudiants bas-normands. En cinq ans, respectivement 2 530 et 2 030 élèves et étudiants qui résidaient en Basse-Normandie y ont élu domicile. Les aires urbaines universitaires de Nantes, Rouen, Le Mans, Tours et Angers, plus éloignées, ont exercé une attractivité plus modérée, chacune sur quelques centaines de jeunes étudiants bas-normands (de 370 à 640 selon les aires).

## L'Île-de-France attire les jeunes actifs...

À l'âge de l'occupation d'un emploi, la Basse-Normandie est globalement perdante au jeu des migrations, puisqu'en



## MÉTHODE

Jusqu'en 1999, le recensement de la population résidant en France était réalisé de manière exhaustive, tous les six à neuf ans. Depuis 2004, il est organisé par enquêtes annuelles concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans.

Les informations de cette étude sont issues d'une question figurant dans le bulletin individuel du recensement et portant sur le lieu de résidence (commune) cinq ans plus tôt. Pour l'enquête de recensement de 2009, la question était : "Où habitiez-vous le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ?". Dans les recensements antérieurs, il s'agissait du lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du recensement précédent. Ainsi pour le recensement de 1999, la question portait sur le lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier 1990. Du fait de ce changement de la durée d'observation des migrations, il est délicat de comparer la mobilité dans le temps.

Les statistiques sur les migrants ne concernent que les personnes âgées de 5 ans et plus. Leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, catégorie socioprofessionnelle...) sont celles déclarées lors de l'enquête de recensement. Ainsi, lorsque l'on parle des migrations de cadres, il s'agit de migrations d'individus qui sont cadres à l'issue de la migration.

cinq ans plus de 7 500 actifs ayant un emploi manquent à l'appel (42 180 arrivées pour 49 710 départs).

Ces départs excédentaires sur les arrivées sont dus à la fuite des jeunes âgés entre 15 et 29 ans (8 540 départs excédentaires d'actifs ayant un emploi à ces âges). Pour les actifs en emploi âgés de 20 à 24 ans, on compte même deux sortants pour un arrivant.

L'Île-de-France est la destination privilégiée de ces jeunes actifs. Son attraction s'exerce d'ailleurs essentiellement aux âges du premier emploi, entre 20 et 29 ans : près de 6 850 départs de la Basse-Normandie vers l'Île-de-France en 5 ans, contre 2 840 déplacements dans le sens contraire.

Pour les actifs ayant un emploi âgés de 30 ans et plus, mais n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite, la tendance migratoire prend un sens différent, puisque favorable à la Basse-Normandie (580 entrées excédentaires). Parmi ces migrations d'actifs occupés, nombreuses sont celles en provenance de l'Île-de-France (4 400 entrées supplémentaires de Franciliens âgés de 30 à 55 ans en Basse-Normandie par rapport aux départs vers l'Île-de-France).

Cependant, avec la Bretagne et les Pays de la Loire, la région enregistre un déficit migratoire des personnes en emploi qui concerne tous les âges. Sans doute l'activité économique présente au sein des métropoles de Rennes et de Nantes attire-t-elle ces actifs migrants.

## ... et exporte des seniors

Plus de 18 330 personnes de 55 ans et plus se sont installées en Basse-Normandie en cinq années, alors que dans le même temps 10 260 seniors prenaient le chemin inverse. Ces arrivées de seniors compensent partiellement la fuite des jeunes, et contribuent au vieillissement de la population. Ils habitaient majoritairement l'Île-de-France : près de 9 800 seniors franciliens ont choisi de résider en Basse-Normandie, formant plus de la moitié de la vague d'arrivée des seniors. La Haute-Normandie alimente aussi significativement ce flux mais plus modestement (en cinq ans 2 170 seniors venus de Haute-Normandie, alors que le flux de Bas-Normands rejoignant la Haute-Normandie est deux fois moindre). Là encore, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les gagnants dans le jeu des migrations, avec des échanges migratoires en défaveur de la Basse-Normandie, respectivement de 500 et 600 seniors.

## Les arrivants privilégient le littoral et l'est de la région

En cinq ans, 101 700 personnes sont venues s'installer en Basse-Normandie<sup>(1)</sup>, en provenance d'une autre

(1) Les 11 100 arrivées en provenance de l'étranger ou des collectivités d'Outre-Mer sont ici comptabilisées.



## ZOOM

### Les Pays bas-normands plus ou moins attractifs

*Avertissement : on analyse ici, pour chacun des Pays bas-normands, les échanges migratoires avec le reste de la France, y compris donc les échanges avec le reste de la Basse-Normandie.*

Les migrations pèsent plus ou moins sur l'évolution démographique des Pays bas-normands.

Pour le **Pays de Caen**, les mouvements migratoires favorisent moins le dynamisme démographique qu'au cours des années quatre-vingt-dix. En cinq ans, le territoire a certes attiré 44 270 personnes, mais en a vu partir un nombre quasi équivalent (43 830). Le territoire est cependant gagnant dans ses échanges de jeunes âgés entre 15 et 24 ans. Dans ces âges, les arrivées d'élèves et étudiants dépassent largement les départs, avec un solde migratoire de + 6 430 ; l'impact est important puisque ce solde représente près du quart de la population estudiantine résidente<sup>(1)</sup>.

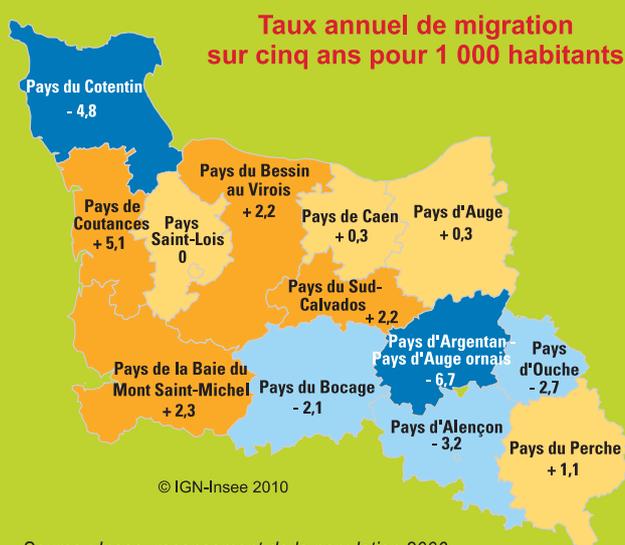
Autour du Pays de Caen, le **Pays du Bessin au Virois** et le **Pays du Sud Calvados** bénéficient de l'attractivité observée dans la périphérie caennaise. Les arrivées y concernent notamment les familles. Le **Pays d'Auge**, et dans une moindre mesure le Pays du Bessin, compensent la fuite des jeunes par une arrivée de seniors séduits par le littoral. Enfin, le **Pays Saint-Lois** améliore son solde migratoire, désormais équilibré.

Dans la Manche, le **Pays de Coutances**, et dans une moindre mesure le **Pays de la Baie du Mont Saint-Michel** confirment un dynamisme démographique lié à un effet migratoire que l'on voit ici renforcé, là encore dû en partie à l'attractivité du littoral.

Quant à l'évolution démographique du **Pays du Cotentin**, elle reste atone : le déficit migratoire annihile les effets positifs du mouvement naturel. Les départs surpassent les arrivées de presque 4 700 personnes, cela s'expliquant par une importante fuite des jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

Dans l'Orne, les pays enregistrent des croissances démographiques inférieures à la moyenne régionale. Un solde migratoire négatif continue d'entraver le dynamisme démographique des pays du centre ornaïis. Le **Pays d'Argentan-Pays d'Auge Ornaïis** est particulièrement concerné, les départs excédentaires sur les arrivées atteignant près de 1 600 personnes, ce qui représente environ 3 % de sa population résidente. Dans l'Orne, le **Pays du Perche** tire son épingle du jeu, quoiqu'avec un taux migratoire annuel moins élevé que dans les années quatre-vingt-dix. La proximité de l'Île-de-France n'est pas étrangère à ce gain de population.

<sup>(1)</sup> Le solde migratoire est ici comparé à une population théorique : celle qui aurait été mesurée s'il n'y avait pas eu de migration.



### Flux migratoires sur cinq ans pour les pays bas-normands

	Arrivées	Départs	Solde migratoire	En % de la population hors migrations
Pays de Caen	44 270	43 830	+ 440	+ 0,1
Pays du Bessin au Virois	17 590	16 260	+ 1 330	+ 1,1
Pays du sud Calvados	7 240	6 760	+ 480	+ 1,1
Pays d'Auge	18 060	17 830	+ 230	+ 0,2
Pays du Cotentin	15 760	20 440	- 4 680	- 2,4
Pays de Coutances	9 220	7 590	+1 630	+ 2,6
Pays de la Baie du Mont Saint-Michel	14 420	12 960	+1 460	+ 1,1
Pays Saint Lois	9 500	9 510	- 10	0,0
Pays du Bocage	8 860	9 830	- 970	- 1,1
Pays d'Argentan- Pays d'Auge Ornaïis	5 880	7 480	- 1 600	- 3,3
Pays d'Alençon	11 750	13 110	- 1 360	- 1,6
Pays d'Ouche	3 970	4 330	- 360	- 1,3
Pays du Perche	6 860	6 610	+ 250	+ 0,6

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation principale

région française ou de l'étranger. Études, mobilité professionnelle, retour au pays à l'âge de la retraite, choix de vivre près du littoral... de nombreuses raisons motivent les migrations vers la région. Les nouveaux résidents représentent en 2006, 7,4 % de la population âgée de plus de quatre ans. Ils arrivent essentiellement de la Métropole, Île-de-France et Haute-Normandie en tête. 42 % des nouveaux habitants résidaient dans une de ces deux régions cinq ans auparavant. Seuls 10 % des arrivants viennent d'un pays étranger, du Royaume-Uni avant tout.

Comme les Bas-Normands sédentaires, les nouveaux résidents ont élu domicile dans l'espace urbain plutôt que dans l'espace rural. Mais ils vivent plus dans les villes-centres et leurs banlieues proches. Ainsi les villes de Caen, Cherbourg-Octeville, Alençon, Hérouville-Saint-Clair, Lisieux, Saint-Lô et Granville accueillent à elles seules un quart des arrivants dans la région, alors qu'elles ne réunissent que 18 % des Bas-Normands. L'influence de ces migrations sur le renouvellement de la population varie cependant fortement d'un pôle urbain à l'autre. Les nouveaux Bas-Normands représentent moins de 6 % de la population à Flers ou Vire, mais plus de 10 % à Honfleur, Alençon ou Trouville-sur-Mer.

### Répartition par département des arrivants et de la population âgée de plus de 4 ans

Département	Arrivants		Population des 5 ans et plus	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Calvados	47 650	47	629 510	46
Manche	30 070	30	463 730	34
Orne	23 970	23	275 850	20
Basse-Normandie	101 690	100	1 369 090	100

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation principale

Dans l'Orne en revanche, les nouveaux résidents privilégient davantage que les Ornais sédentaires (55 % contre 52 %) le fait de résider en milieu rural. Dans ces communes rurales, les migrants représentent ainsi plus de 9 % de la population 2006 contre 6 et 7 % respectivement dans la Manche et le Calvados.

L'attractivité du littoral se vérifie parmi les arrivants : près d'un quart s'est installé dans une des communes côtières, où ils représentent 9 % de la population âgée de cinq ans et plus. La présence des arrivants se révèle cependant plus forte sur la Côte Fleurie et la

Côte de Nacre, où elle dépasse 10 % de la population, que dans le Nord-Cotentin ou le Bessin. Sur le littoral ouest de la Manche, l'incidence du mouvement migratoire vers la Basse-Normandie s'avère plus hétérogène : marquée entre Avranches et Granville, elle s'estompe légèrement au nord de Coutances.

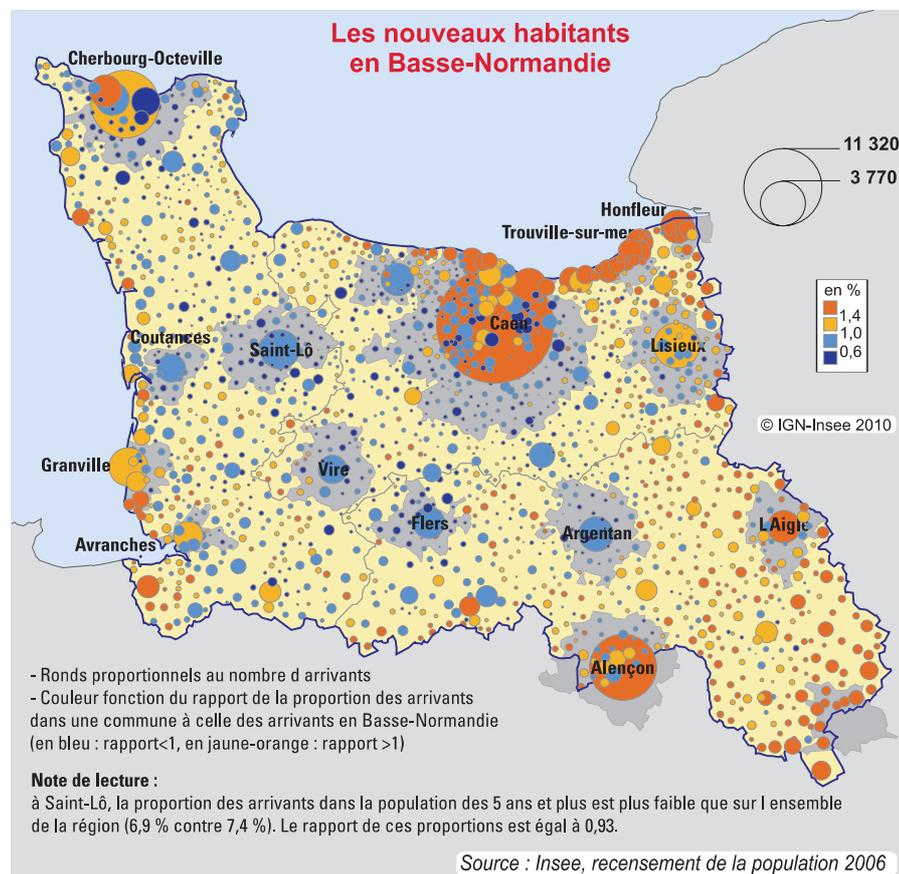
Le littoral attire... mais la campagne ornaise voit elle aussi arriver de nouveaux habitants venus d'une autre région. Le Pays du Perche en particulier apparaît très prisé. Près de sept nouveaux Bas-Normands sur cent y ont élu résidence, alors que le poids démographique du Pays dépasse tout juste 3 %. Les personnes nouvellement installées en Basse-Normandie ayant choisi de résider dans le Perche vivaient surtout auparavant en Île-de-France ou en région Centre.

### Un retour aux racines

Près du quart des nouveaux arrivants en Basse-Normandie y sont nés. Cette proportion, à peine inférieure à celle de la Bretagne, s'avère bien plus forte que dans les régions attractives du sud de la France, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. L'héliotropisme ne constituant pas un facteur prédominant du choix d'installation en Basse-Normandie, ces migrations traduisent sans doute un attachement à des racines. Lors de leur retour dans la région, les Bas-Normands privilégient de s'installer dans leur département d'origine. Les Manchois en particulier semblent attachés à leur département de naissance : 22 % des arrivants dans ce département y sont nés, contre 17 % dans le Calvados et 18 % dans l'Orne.

**Alain MÉNARD**  
**Édith NAVELLOU**

### Les nouveaux habitants en Basse-Normandie



## Pour en savoir plus

- BACCAÏNI Brigitte et LEVY David, "Recensement de la population de 2006 - Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs", *Insee Première*, n° 1 248, Insee, juillet 2009.

### Les résultats du recensement sur

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Accédez à la base de données sur les flux des

#### MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

- Données téléchargeables
- Bases sur les flux de mobilité
- Migrations résidentielles

[www.recensement-2006.insee.fr](http://www.recensement-2006.insee.fr)



#### DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

93, rue de Geôle  
14052 CAEN CEDEX 4  
Tél. : 02.31.15.11.00  
Fax : 02.31.15.11.80

[www.insee.fr/basse-normandie](http://www.insee.fr/basse-normandie)

Directeur de la publication :  
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :  
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :  
Didier BERTHELOT

Composition PAO :  
Françoise LEROND  
Marie-Isabelle LARDET

Crédit photos :  
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche ;

Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02.31.15.11.14

© INSEE 2010



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le **zonage en aires urbaines** partitionne le territoire en deux grandes catégories :

- L'espace à dominante urbaine composé des pôles urbains et du périurbain (couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois. Les banlieues des pôles urbains sont composées des communes qui ne sont pas villes-centre ;
- l'espace à dominante rurale qui comprend des petites unités urbaines et des communes rurales.

**Sédentaires** : Population résidant dans la région le 1<sup>er</sup> janvier de l'année n-5 et le 15 janvier de l'année n. Cela ne signifie pas que cette population n'a pas été mobile dans la région. Ainsi, une personne qui déménage d'une commune bas-normande à une autre, d'un département bas-normand à un autre est considérée comme sédentaire.

**Migrations internes** : Les migrations internes d'un territoire correspondent aux personnes ayant déménagé d'une commune à une autre en demeurant toujours dans ce même territoire. A noter que le solde migratoire ne tient pas compte de ces migrations internes, puisqu'il s'agit du solde entre arrivées et départs du territoire.

#### Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

**Élèves, étudiants** : Ils s'agit des personnes âgées de 14 ans ou plus (en âge révolu, c'est-à-dire au moment de la collecte du recensement), déclarées élèves, étudiants ou stagiaires exclusivement. Les apprentis sous contrat, les stagiaires rémunérés et les personnes qui, tout en continuant leurs études, exercent une activité professionnelle, ne sont pas classés parmi les "élèves, étudiants, stagiaires" mais font partie de la population active ayant un emploi.

**Le taux annuel de migration du pays avec le reste de la France** : permet la comparaison entre les Pays en termes de déficit ou d'excédent migratoire :

$$\text{taux annuel de migration nette} = \frac{Im - Em}{t \times P} \times 1000$$

**Im** = immigrants dans le pays (population résidant dans le pays en 2006 et dans une autre zone de France métropolitaine ou d'un Dom 5 ans auparavant)

**Em** = émigrants du pays (population résidant dans une autre zone de France métropolitaine ou d'un Dom en 2006 et qui résidait dans le pays 5 ans auparavant)

**t** = durée de la période en nombre d'années (soit 5 ans)

**P** = population moyenne du pays. Cette population moyenne est :  $P = S + (Im + Em) / 2$

**S** = stables dans le pays (nombre de personnes résidant dans le pays en 2006 et 5 ans auparavant).